



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 août 2018

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mille dix-huit et le 22 août à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 10 août 2018, s'est réunie sous la présidence de Bernard ROMIEUX à la salle des fêtes de Chigy.

Sont présents : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUE, Gérard TERVILLE, Patrick MORCEL, Claudine LECLERC, Camille BRAULT, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Joël CRETTE, Michelle MICHALKOVIC, Aline CLEMENT, Mireille GARNIER, Maryse BOURGEOIS, Marie-Laure CABOURDIN, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON, Bernard DAVOUST.

Représentés : Florent MIGNOT représenté par Guy LAMARRE, Bernard PERRIN-BONNET représenté par Patrick MORCEL, Louis BOUCHENY représenté par Francis HUVER.

Absents : Lysiane LE GOFF, Cédric CORNAIRE, Cyril CHARLES, Ludovic DUVEAU, Sébastien BARRE, Lionel LANGUILLAT, Nathalie COLIN.

21 conseillers présents, 3 conseillers représentés, 7 conseillers absents. Le quorum de 16 conseillers présents étant dépassé, l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Luc MAUDET

Ordre du jour

- ❖ Election du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 mai 2018
- ❖ Scolarité :
 - École maternelle de Chigy
 - Changement affectation scolaire pour les enfants de PS/MS de la commune historique de Chigy
 - Fin du transport scolaire Chigy - Villeneuve l'Archevêque
 - Participation de la commune au frais scolaire de Villeneuve l'Archevêque pour l'année 2017-2018
 - Participation de la commune au frais de cantine de Villeneuve l'Archevêque pour l'année 2018-2019
- ❖ Travaux :
 - Maison des Services Aux Publics
 - Travaux de voirie Chigy et Vareilles
 - Travaux café de Chigy
 - Centre village de Vareilles
 - Urban Ingénierie, maîtrise d'œuvre travaux voirie
 - Achat des distributeurs de baguettes
 - Fleurissement de la commune



- ❖ Budget :
 - Demandes d'exonération
 - Remboursement de versement location SDF de Theil-sur-Vanne
 - Participation de la commune aux frais de transports scolaires
 - Décisions modificatives du budget
 - Tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux
 - Taxe de séjour
 - Emprunt
 - Ligne de crédit
- ❖ ONF commune historique Vareilles : autorisation de coupe et vente de bois
- ❖ STation d'ÉPuration de Theil-sur-Vanne :
 - Branchements de la STEP
 - Augmentation de la taxe d'assainissement pour les branchements non-conformes
- ❖ Subventions aux associations
- ❖ Questions diverses

Procès-verbal de la réunion du 22 mai 2018

Le procès-verbal du 22 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

École maternelle de Chigy

Luc Maudet maire délégué de Chigy, en charge des affaires solaires, présente l'état de la construction de la nouvelle école maternelle de Chigy.

Elle accueillera en septembre 25 enfants de Petite et Moyenne Section et 4 enfants de Grande Section. 7 enfants de Grande Section seront scolarisés à Les Sièges.

Les bâtiments et la cour de récréation sont en cours de finition, le matériel scolaire, les jeux sont livrés et installés. Tout sera prêt pour la rentrée scolaire.

Une ATSEM a été embauchée sur un poste de 26h 50 par le SIVOS de la Vanne. Luc Maudet propose au conseil municipal de créer un poste complémentaire annualisé d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet de 8 heures 30 par semaine à compter du 1^{er} septembre. Ce poste a pour but de dynamiser les services de la petite enfance sur la commune : centre de loisirs, garderie, micro-crèche en devenir.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la création de ce poste.

Changement affectation scolaire pour les enfants de PS/MS de la commune historique de Chigy

Monsieur le Maire présente la nouvelle carte scolaire de la commune :

- Les enfants de Theil et Vareilles vont en maternelle au SIVOS des Vieilles Chenevières et en primaire au RPI de Noé- Pont- Theil et Vaumort.
- Les enfants de Chigy vont au SIVOS de la Vanne.
- Les enfants de Petite Section et Moyenne Section de Chigy ne vont plus à Villeneuve l'Archevêque
- Les enfants de la commune peuvent être autorisés à aller sur l'autre regroupement de la commune, s'il y a de la place. Aucun transport scolaire n'est assuré entre les deux regroupements de la commune

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette nouvelle carte scolaire.



Fin du transport scolaire Chigy - Villeneuve l'Archevêque ;

Dans le cadre de cette nouvelle carte scolaire les transports scolaires entre Chigy et Villeneuve l'Archevêque sont supprimés.

Les enfants de Petite Section et de Moyenne Section de Chigy sont intégrés dans le transport scolaire actuel.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette suppression et ce nouveau dispositif pour le transport des enfants.

Participation de la commune aux frais scolaires de Villeneuve l'Archevêque pour l'année 2017-2018

i

Pour l'année 2017-2018 les frais scolaires en école maternelle (Petite Section et Moyenne Section) ont été fixés par la commune de Villeneuve l'Archevêque à 932,38 € par enfant.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce coût de prestation et précise que la commune n'est pas concernée par une participation à l'école primaire.

Participation de la commune aux frais de cantine de Villeneuve l'Archevêque pour l'année 2018-2019 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant de la participation de 5€ 22 par repas et par jour pour la cantine de l'école maternelle de Villeneuve l'Archevêque pour les seuls enfants de la commune bénéficiant d'une dérogation automatique ou validée par la commune.

La commune n'est pas concernée par la participation à la cantine de l'école primaire.

Maison des Services Aux Publics

Monsieur le maire rappelle les objectifs d'une MSAP

Accueil, information et orientation : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation)...

Aide à l'utilisation des services en ligne : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...

Aide aux démarches administratives : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, ...

Mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous, permanences partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance ...

Il rappelle aussi notre projet

- Une MSAP à Theil
- Ouverture minimum de 24 heures par semaine
- Principe d'une MSAP décentralisée
- Décentralisation : permanence 1 fois par semaine à Vareilles et à Chigy
- Possibilité de mettre le service à disposition d'autres communes
- MSAP adossée à l'agence postale qui sera déménagée à côté de la mairie 5 route du miroir (accès handicapés)

La demande de MSAP doit être faite en préfecture qui exige trois partenaires minimum. La commune a proposé une convention cadre qui a été acceptée par cinq partenaires :

La Poste l'agence postale entre dans la MSAP

La Caisse Nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Assurance Maladie)



La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Pôle emploi

Le partenariat avec la mission locale (emploi des jeunes) sera plutôt étudié avec la communauté de communes.

Cette convention cadre sera signée avec l'état et chacun des partenaires.

Une convention de partenariat, définissant les obligations de chacun, sera signée avec chacun des opérateurs.

Le budget investissement est estimé à 20 000 € qui sera financé par

- Une subvention de 50% de La Poste dans le cadre du déménagement et de l'accessibilité de l'Agence Postale.
- Une subvention demandée à la DETR pour la création d'une MSAP.

Le budget de fonctionnement est subventionné

- Par La Poste dans le cadre d'une convention de l'Agence Postale
- Une convention FNADT avec l'état représentant 25% des dépenses de fonctionnement limitée à 15 000€
- Une convention « inter-opérateur » représentant 25% des dépenses de fonctionnement limitée à 15 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet.

Travaux de voirie Chigy

Les travaux de la chaussée de Chigy ont été réalisés du 9 juillet au 16 juillet.

Le cheminement piéton va être étudié par le conseil communal de Chigy.

Le Département exclut complètement la possibilité de rendre la route départementale qu'est la Grande Rue à sens unique avec retour par la Rue du Moulin. Celle-ci n'est pas une voie départementale et il est absolument exclu de faire revenir les camions par Pont-sur-Vanne ou Molinons.

Travaux de trottoirs de la rue de l'érable et de la rue du Poncelot

Ces travaux sont en cours de finition

Plusieurs conseillers municipaux, de différents villages, déplorent vivement que le trottoir rue de l'érable, rompe la continuité entre deux trottoirs goudronnés, soit inaccessible et enherbé. Ils craignent que les riverains n'entretiennent pas leur trottoir.

Monsieur le maire rappelle que cette décision, à la demande des riverains, a été prise en conseil communal de Vareilles. Il rappelle que l'entretien des plantes et végétaux sur les trottoirs doit être assuré par les riverains. En cas d'absence d'entretien ou de friches, les végétaux seront éliminés et le trottoir repris en calcaire, le trottoir n'étant pas assez large pour assurer la circulation des Personnes à Mobilité Réduite.

Travaux du café de Chigy

Luc Maudet, maire délégué de Chigy, présente les travaux du café de Chigy qui ont été discutés en conseil communal de Chigy.

Pendant la période des vacances ces travaux ont été engagés pour rénover le café de Chigy. Il s'agit de remettre aux normes la cuisine pour que l'activité du café restaurant puisse se poursuivre :

- Réfection du sol, des murs et du plafond de la cuisine



- Mises aux normes de l'électricité

La commune a décidé d'exécuter ces travaux essentiellement en régie.

Choix du Maître d'œuvre pour la rénovation du centre-village de Vareilles

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 23 mars 2018 le conseil municipal s'était prononcé pour confier à Urban Ingénierie la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de la rue de l'église et de la place de l'église de Vareilles, pour un montant de 7 284,19 € Malheureusement ce vote n'a pas été acté dans le procès-verbal de la réunion.

En conséquence, Monsieur le Maire, demande que le conseil municipal confirme le choix d'Urban Ingénierie comme maître d'œuvre de ces travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, choisit Urban Ingénierie comme maître d'œuvre des travaux de la rue de l'église à Vareilles.

Centre-village de Vareilles

Monsieur le Maire, présente le projet d'Urban Ingénierie pour la rénovation du centre du village :

- Cheminement continu piéton de 1,40 mètres de largeur
- Accessibilité partout aux Personnes à Mobilité Réduite
- Accès à l'église pour les PMR
- Trottoir continu de 1,40 mètres de large pour accéder au parvis de l'église.
- Trottoirs en enrobé
- Trottoirs devant de portes et de portail en béton désactivé
- Réfection de la chaussée
- Plateau de ralentissement devant l'église

Les conseillers municipaux approuvent le projet dans son ensemble mais souhaitent une montée en béton désactivé au lieu d'enrobé le long de l'église et demandent que la vitesse soit réétudiée à l'arrivée sur le plateau devant l'église. Ces observations ne modifient pas le dossier de consultation. Les travaux ont été estimés à 114 699,60 € HT.

Les subventions suivantes vont être demandées :

- Convention avec le département pour la réfection de la chaussée
- Subventions « amendes de police » pour la sécurité, la signalisation, le stationnement et la réfection des trottoirs
- Subvention DETR pour l'accessibilité à l'église considérée comme une ERP

La consultation sera lancée début septembre 2018 et les travaux exécutés 1^{er} trimestre 2019. Ils devront être terminés pour les Saints de Glace (deuxième dimanche de mai).

Ces travaux seront donc à inscrire au budget 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises, à signer la convention avec le département et à demander les subventions possibles.

Achat des distributeurs de baguettes

Après 5 mois le bilan des distributeurs de pain est positif

- Une vingtaine de baguettes vendues par jour à Vareilles et une quarantaine à Chigy
- Du pain tous les jours de la semaine et pendant les vacances.

Monsieur le Maire propose d'acheter les distributeurs de baguettes à la fin du contrat de location de 6 mois fin septembre.

- Coût d'achat d'un distributeur : 9 445 € HT
- Déduire 75 % de la location : 1 462,50 € HT
- Coût total pour un appareil : 7 982,50 € HT



- Soit 15 965 € HT pour 2 distributeurs

Un conseiller demande que soit précisé si la garantie d'un an commence à l'achat des distributeurs ou à la date de prise de la location (début avril 2018). Monsieur le Maire répond qu'il se fera préciser ce point.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent l'achat des distributeurs.

Fleurissement des communes :

La commune s'était inscrite au concours de fleurissement communal du département. Compte tenu des travaux en cours sur Chigy et sur Vareilles et de la canicule qui a abimé tous les massifs au moment du passage du jury en juillet, sa visite a été annulée.

Une commission du conseil municipal établira en octobre ou novembre un projet pour l'année prochaine.

Budget :

Demandes d'exonération :

Un agriculteur demande à être exonéré du montant de ses baux 2015 à 2017.

Il a terminé son exploitation personnelle le 31 décembre 2017.

Les baux ruraux de 2015 à 2017 lui ont été adressés en mars 2018 après la clôture de son bilan de son activité personnelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'exonération de ces baux puisque l'entreprise n'existe plus et demande au Maire de négocier avec lui.

Remboursement de versement location salle des fêtes de Theil-sur-Vanne :

Le règlement intérieur de la salle des fêtes de Theil ne prévoit pas de remboursement pour annulation plus de 2 mois avant la réservation.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le remboursement pour une personne dans ce cas. Il demande que soit modifié le règlement intérieur de la salle des fêtes de Theil pour accepter ces remboursements.

Participation de la commune aux frais de transports scolaires

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire la subvention aux parents utilisant le transport scolaire pour leurs enfants

Année 2018-2019

Primaire : $80\% \times 100\text{€} = 80\text{€}$

Collège : $80\% \times 110\text{€} = 88\text{€}$

Lycée : $70\% \times 130\text{€} = 91\text{€}$

Décisions modificatives du budget

Pour le règlement achat des actions SCANI votées le 12 décembre 2017, il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

Article 2181 installation générale agencement : -100 €

Article 266 autre forme de participation : + 100 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification du budget.



Tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux

Comme il n'y a eu aucune modification en 2017, le conseil municipal, à l'unanimité décide que la longueur des voies communales de la commune « Les Vallées -de-la-Vanne » est la somme des longueurs de voiries des trois villages historiques :

Longueur en 2018 éligible à la DGF

Chigy :	13 258 Mètres
Theil/Vanne :	5 458 Mètres
Vareilles :	4 485 Mètres
Total :	23 201 Mètres

Taxe de séjour :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le principe d'une taxe de séjour pour les nuitées dans la commune.

Cette taxe serait de 0,20 à 0,80 € par nuit et par personne.

Monsieur Luc Maudet, Président de la communauté de communes, intervient et précise que ce dispositif est à l'étude au sein de la CCVPO dans l'hypothèse où la communauté de communes prendrait la compétence tourisme et serait obligée de financer un office de tourisme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de se caler sur la réflexion de la communauté de communes.

Emprunt :

Lors de l'établissement du budget le 10 avril il avait été prévu un emprunt de 160 000 € pour équilibrer le budget. En réalité nous n'avons besoin que de 120 000 €.

Monsieur le Maire propose de souscrire un emprunt à la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

Taux négocié à la Caisse d'Épargne 1,09 %

Frais de dossier : 0,20%

Remboursements trimestriels

Avec ce nouvel emprunt l'endettement total de la commune (budget de la commune + budgets d'assainissement) sera de 301 607 € soit un endettement par habitant de 274 € alors que l'endettement moyen pour des communes de 500 à 2 000 habitants est de 631 €.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la souscription de cet emprunt

Ligne de crédit

En attente du règlement de la subvention du conseil départemental pour la chaussée de Chigy, Luc Maudet adjoint chargé des finances propose de demander, si nécessaire une ligne de trésorerie de 100 000 €. La demande auprès de la perception sera faite si besoin est en fin d'année.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la demande de cette ligne de trésorerie.

ONF commune historique Vareilles : autorisation de coupe et vente de bois

L'ONF gestionnaire de la forêt communale de Vareilles demande l'accord pour prévoir une coupe de bois : Parcelle communale N° 6 pour une surface de 3,8 ha. Année prévue par l'ONF 2019.



Après discussion il est convenu de demander aux garants de l'affouage sur Vareilles : Joël Cretté, Louis Boucheny et Francis Huver de se prononcer sur l'opportunité d'une telle coupe. Le conseil municipal à l'unanimité demande au maire de faire une réponse à l'ONF en suivant leur avis.

Station d'ÉPuration de Theil-sur-Vanne : branchements des particuliers

- 25 propriétaires sur 30 ont signé la convention
- Montant des travaux prévisionnels
 - Réalisation de 25 branchements : 87 173,66 € HT
 - Maîtrise d'œuvre : 10 234,20 € HT
 - Frais de contrôle : 3 965,00 € HT
 - TVA 10% 9 113,87 €
 - TVA 20% 2 046,84 €
 - Montant total 112 533, 57 € TTC
- Montant de la subvention demandée à l'Agence de l'Eau : 109 300 € TTC

La totalité de la subvention servira à financer les branchements d'eau, en complétant les montants de subvention des conventions déjà signées avec les particuliers.

Le conseil municipal approuve ces dispositions à l'unanimité.

Augmentation de la taxe d'assainissement pour les branchements non-conformes

Pour les habitants de la commune (Chigy et Theil) qui devraient être raccordés au réseau de tout à l'égout, qui ne sont pas raccordés ou mal raccordés, outre l'obligation de s'y raccorder, monsieur le Maire propose de doubler la taxe d'assainissement dans les conditions suivantes :

- Non branchement ou branchement non conforme constaté
- Après mise en demeure envoyée en recommandé avec accusé de réception
- Si le propriétaire ne répond pas ou s'il n'envoie pas de constat de travaux exécutés correctement avec test de fumée

Les tarifs suivants s'appliqueront

	branchement conforme	branchement non conforme
abonnement	73.50 €	73.50 €
coût au m3	2.05 €	4.10 €

Dans le cas où le propriétaire s'engagerait à effectuer les travaux, un délai de 4 mois lui serait accordé.

Le conseil municipal approuve le doublement de la taxe d'assainissement à l'unanimité.

Subventions aux associations ;

Cœur de Vanne

Aucune subvention n'a été versée à Cœur de Vanne depuis sa création en décembre 2016. Cette année Cœur de Vanne a assuré :

- Les Saints de Glace à Vareilles
- La fête de la nature à Vareilles et Theil
- Le concert de Notes en Othe à Vareilles
- Les Rendez-Vous-Balade
- Et assurera le forum des associations en septembre à Theil

Certaines manifestations ont été déficitaires (fête de la nature, concert Notes en Othe)



Le conseil municipal par 21 voix pour et 3 abstentions (membres de Cœur de Vanne) décident d'accorder une subvention à Cœur de Vanne de 2 500 €.

AMAPP

Céline Loison, au nom de l'AMAPP soumet en réunion la volonté de l'AMAPP d'acheter un frigo pour conserver ses produits laitiers, volaille et viande et demande une subvention pour l'aider.

Monsieur le Maire prend acte de cette demande, l'étudiera et la soumettra à la prochaine réunion du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Yonne-Tour-Sport à Theil

Monsieur le Maire fait part des vifs remerciements du Président du Conseil Départemental de l'Yonne pour l'accueil chaleureux qui a été fait aux organisateurs de Yonne-Tour-Sport le 25 juillet à Theil.

Wifi gratuite sur la commune

Wifi gratuite opérationnelle sur les centres bourgs :

- Centre place de la mairie de Vareilles et salle des fêtes à la demande
- Centre de Theil et parking de la salle des fêtes (intérieur salle des fêtes exclu car présence d'enfants de moins de 6 ans à la cantine du midi)
- Centre de Chigy

Projet d'arrêté municipal

Monsieur le Maire présente les grandes lignes d'un projet d'arrêté municipal qui rappellera les grandes lignes des obligations des habitants et riverains concernant leur comportement dans la commune. Seront abordés notamment :

- Le nettoyage des rues
- L'entretien des descentes des eaux pluviales
- L'entretien des trottoirs, devants de portes et caniveaux
- L'autorisation de végétaliser les pieds de murs et clôtures
- Les mesures prescrivant le déneigement et l'enlèvement du verglas
- Les animaux (divagation, chiens tenus en laisse)
- L'interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique et dans le réseau d'eau pluviale
- L'entrée et sortie des poubelles
- L'entretien des végétaux sur la voie publique
- Le stationnement sur le domaine public

Forum des associations

Le forum des associations de la CCVPO se tiendra le samedi 22 septembre 2018 à Theil. Les associations de la commune sont chargées de la restauration.

Salle des fêtes de Theil

Guy Lamarre demande qu'on étudie l'installation d'une cellule froide en remplacement des deux frigos à la salle des fêtes de Theil pour les locations.

La réunion est levée à 22 heures 30.